RCS : EPINAL
Code greffe : 8801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00085
Numéro SIREN : 330 119 694
Nom ou dénomination : STOCKS DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2015 sous le numéro de dépôt 56

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
EPINAL

1 Place Foch
88000 EPINAL

Tél : 03 29 34 33 76

Maître Denis JEANNEL (SELARL ALINEA LEX)
7 QUAI JEANNE D'ARC
88100 ST DIE DES VOSGES

V/REF :
N/REF : 84 B 85 / 2015-A-56

Le Greffier du Tribunal de Commerce EPINAL certifie qu'il a reçu le 08/01/2015, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 30/10/2014
- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes
- Nomination de commissaire aux comptes suppléant

Concernant la société

STOCKS DIFFUSION
Société par actions simplifiée
ZAC d'Hellieule 2 - 2 rue Emile Durkheim
88100 Saint-Dié-des-Vosges

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-56 le 08/01/2015

R.C.S. EPINAL 330 119 694 (84 B 85)

Fait à EPINAL le 08/01/2015,

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE
EPINAL

JEANNEL VALEUR LEGALE

STOCKS DIFFUSION
Société par actions simplifiée au capital de 1 500 000 €
Siège social : ZAC d'Hellieule 2 - 2 Rue Emile Durkheim 88100 SAINT-DIE
RCS EPINAL 330 119 694

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze,

Le 30 octobre,

A 11 heures,

Les associés de la société STOCKS DIFFUSION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social : ZAC d'Hellieule 2 - 2 Rue Emile Durkheim 88100 SAINT-DIE, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hervé GOUGENHEIM, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Guy GOUGENHEIM est désigné comme secrétaire.

Monsieur Rodolphe SCHRANKO, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent actions sur les 3 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,

- la feuille de présence et la liste des associés,

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le rapport du Président,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,

- Remplacement du Commissaire aux Comptes titulaire par le suppléant,

- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et prenant acte qu'en raison de la démission de Monsieur Rodolphe SCHRANKO, Commissaire aux Comptes titulaire, la Société **CFGS AUDIT**, Commissaire aux Comptes suppléante, a remplacé Monsieur Rodolphe SCHRANKO dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, conformément à la loi, désigne en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléante **Madame Françoise CHEVRIER domiciliée Parc d'Activités - Saint-Michel sur Meurthe BP 93085 - 88103 SAINT-DIE DES VOSGES CEDEX**, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

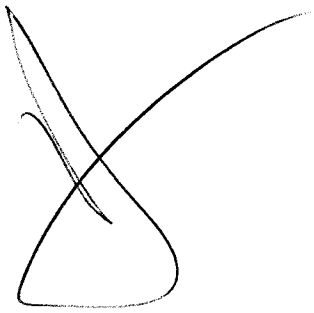
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Hervé GOUGENHEIM



Le secrétaire
Guy GOUGENHEIM

